

# PROVINCE DU LUXEMBOURG

## ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

### COMMUNE DE RENDEUX

# RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du 17 décembre 2009.

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.

Accompagnant le budget de l'exercice 2010 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE  
DE  
RENDEUX

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2009 ainsi que les perspectives pour 2010.

**1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2010.**

Le budget relatif à l'exercice 2010 arrêté par le Collège communal en séance du 04 décembre 2009 se présente comme suit :

**A. EXERCICE PROPRE.**

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	<b>3.810.801,07</b>	<b>75.000,00</b>
DEPENSES	<b>3.765.509,21</b>	<b>628.625,00</b>
RESULTAT	<b>BONI 45.291,86</b>	<b>MALI 553.625,00</b>

**B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.**

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	<b>6.781.737,65</b>	<b>835.625,00</b>
DEPENSES	<b>4.437.449,21</b>	<b>835.625,00</b>
RESULTAT BONI	<b>BONI 2.344.288,44</b>	<b>00,00</b>

**2. RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2010 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)**

**F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.**

Consécutivement à la crise financière internationale qui a ébranlé l'économie mondiale depuis septembre 2008, le taux de placement à court terme s'est littéralement effondré au cours de l'année 2009 suite aux baisses successives par la banque centrale européenne de son principal taux directeur pour lutter contre la récession en zone euro.

Ce taux est passé de 3,75% en octobre 2008 à 1% depuis mai 2009, soit son taux le plus bas depuis la création de la zone euro en 1999.

Les intérêts créditeurs pour l'année 2009, tant du compte à vue que des comptes de placement (Dexia Treasury +) devraient atteindre la barre des 75.000€ (61.545€ au 01/11/2009), ce qui représente, malgré une trésorerie en constante augmentation (3.950.000 € au lieu de 3.700.000€ en

novembre 2008), une diminution substantielle de 49.685,39€ par rapport à l'année 2008 ( 124.685,39 €).

Pour l'année 2010, compte tenu, d'une part que les incertitudes qui entourent la relance restent, selon les termes du Président de la BCE , Jean-Claude Trichet, élevées, d'autre part, que notre trésorerie devrait en partie être mobilisée pour faire face à certains travaux d'envergure à consentir sur fonds propres ( réfection de l'église de Rendeux-Bas, entretien extraordinaire des voiries 2010, aménagement de sécurité à Hodister, réalisation d'une plaine de jeux,...), une estimation prudente de 41.000€ est proposée.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2010 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 6966,88€, ce qui représente une augmentation de 1.784,39€ par rapport au montant budgétisé en 2009 (5182,49€).

## **F.02 :029 : FONDS**

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part qui revient à la commune pour l'exercice 2009 s'élève à 854.034,41€

Pour l'année 2010, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, une prévision égale au montant de la dotation octroyée en 2009, soit 854.034,41€.

- Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.

Pour l'année 2010, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu en 2008 à cet article budgétaire, une prévision de 500€ est préconisée.

- Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.

Pour 2010, la commune doit inscrire une prévision équivalente au dernier montant connu, soit 22.385,44€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

### Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
-------	---------------

2005	733.496,37€
2006	753.221,06€
2007	769.000,49€
2008	835.461,13€
2009(présumé)	890.648,12€
2010(présumé)	876.919,85€

Conformément au prescrit de la circulaire budgétaire, le montant de l'année qui va débiter est généralement sous-estimé par la Région wallonne, notamment au niveau de la dotation générale au fonds des communes.

Par ailleurs, pour l'année 2010, la prévision est amputée de la contribution allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

Ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 4,96% en 2 ans ( évolution de 2008 à 2010).

#### **F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES**

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir ( taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites ( taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2010, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances par courrier du 30 octobre 2009.

Par ailleurs, le montant à inscrire au titre des centimes additionnels au précompte immobilier résulte directement d'un calcul à réaliser conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2005.

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2005	1.524.124,48€	627.977,03€	324.481,40€	25.751,15€	545.914,90€
2006	1.528.974,07€	645.898,57€	312.542,01€	24.867,13€	545.666,36€
2007	1.593.498,29€	629.651,28€	381.029,32€	25.141,16€	557.676,53€
2008	1.680.463,31€	670.802,33€	338.603,36€	28.175,32€	642.882,30€
2009 (présumé)	1.817.213,97€	717.830,41€	384.575,36€	27.997,20€	686.811,00€
2010 (présumé)	1.951.124,92€	757.862,16€	419.180,91€	29.031,85€	745.050,00€

L'analyse du tableau nous permet de relever, par rapport à 2009, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 133.910,95€, soit 7,37%.

La majoration significative enregistrée au niveau des taxes et redevances communales par rapport à 2009 (+ 58.239€), s'explique essentiellement par l'obligation imposée à la commune par le décret wallon du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1966 relatif aux déchets et son arrêté d'exécution du 05 mars 2008, d'appliquer en matière de taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, le coût-vérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

En 2010, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 87,51% suite à la modification par le conseil communal du règlement taxe en matière de déchets.

Au niveau des additionnels, les effets de l'augmentation de la population communale continuent à se ressentir, tant au niveau des additionnels au P.I (+40.031,75€ % à 2009), qu'au niveau des additionnels à l'IPP (+34.605,55€ % à 2009).

### **F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE**

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels ( saphir,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Au cours de l'année 2009, afin de renforcer l'efficacité de ses services, la commune a procédé à l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics (3P).

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur, se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune ([www.rendeux.be](http://www.rendeux.be)) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont maintenus pour 2010 à 65€.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2009 modifié (673.675,96€), on constate pour l'année 2010 une légère augmentation de l'ordre de 2.574,04€, soit 0,38%.

Cette stabilisation des dépenses de personnel s'explique aisément par le fait que sur base des prévisions d'inflation du Bureau Fédéral du Plan pour 2010, une indexation de 0% doit être prévue pour le budget 2010 par rapport aux rémunérations de juillet 2009.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2009 modifié (189.300€), on relève pour l'année 2010 une légère diminution de l'ordre de 525€, soit 0,27%.

L'augmentation enregistrée au niveau des « frais de gestion et de fonctionnement du parc informatique » tient compte des frais de maintenance du nouveau logiciel acquis en 2009.

Une somme plus conséquente a été prévue au niveau des frais de formation professionnelle du personnel communal afin d'assurer la formation du nouvel agent engagé au service urbanisme.

La diminution recensée au niveau des « frais administratifs divers » s'explique par l'absence d'élections en 2010.

Au niveau des bâtiments communaux, la 1<sup>ère</sup> phase de construction des garages communaux pour un montant estimatif de 274.478,72€ dont 113.380€ de subsides a été lancée dans le courant de l'année 2009.

Le cahier des charges relatif aux travaux de construction a été approuvé par le conseil communal en séance du 14 octobre 2009 et le permis d'urbanisme a été délivré par le fonctionnaire délégué en décembre.

La mise en adjudication et le début des travaux sont prévus pour le printemps 2010.

### **F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE**

Au cours de l'année 2009, la commune a décidé de souscrire à une augmentation de capital en faveur du Holding communal par un apport en numéraire d'un montant de 48.209,92€ (ce qui représente 1177 actions privilégiées d'une valeur unitaire de 40,96€ par action) et par un apport en nature des actions DEXIA certifiées ( ce qui représente 90 actions privilégiées B).

Conformément à la circulaire budgétaire du 24 novembre 2009, il y a lieu de prévoir pour les actions privilégiées A, un rendement annuel de 13% soit 6261,60€ et pour les actions privilégiées B, un rendement annuel de 1,25€ par action soit 112,50€.

L'acte de vente relatif au dernier lot du lotissement de « Chetenne » (lot n°7) a été signé le 26 février 2009 au montant de 11.239,36€.

Les travaux d'équipement d'un lotissement communal de 2 lots « Devant le Broulin » ont été réalisés par le service travaux dans le courant du mois de juin 2009.

La vente de ces 2 lots est prévue début 2010 selon des modalités à arrêter par le conseil communal.

Au cours de l'année 2010, la commune entend finaliser les travaux d'équipement de 2 lotissements d'un lot « Rue Saint Donat » à Devantave.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de l'espace Schérès, la phase I des travaux relative à la création de 2 logements dans la première partie du bâtiment a été lancée dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2009.

La demande de permis d'urbanisme relatif à l'aménagement des 2 logements a été introduite par le collège communal en date du 28 août 2009.

La délivrance du permis est attendue par le 10 janvier 2010 au plus tard.

Le cahier des charges relatif aux travaux devrait être avalisé par le conseil communal début 2010 et les travaux devraient pouvoir débuter au second semestre 2010.

### **F.35-36 : 369 POMPIERS.**

La Zone de Secours qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2003	84.364,72€
2004	93.883,50€
2005	94.958,58€
2006	102.025,78€
2007	102.042,79€
2008	109.158,69€ ( le solde n'est pas encore connu)

2009 114.358,54€ ( le solde n'est pas encore connu)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2009, nous avons appris le montant définitif pour 2007.

Compte tenu, d'une part, de l'insécurité qui règne quant au financement par le pouvoir fédéral de la réforme des services d'incendie, d'autre part, de l'augmentation constante de notre contribution, il est prévu de porter le montant de notre prévision pour 2010 à 125.000€ de manière à éviter toute mauvaise surprise.

### **F.3 : 399 JUSTICE-POLICE**

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux exploser ne s'est pas concrétisée, du moins dans la zone de police Famenne-Ardenne dont Rendeux fait partie. Depuis la réforme, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	115.270,00 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	116.920,84 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros

Pour 2010, la contribution reste inchangée

Les travaux relatifs à la construction du nouveau bâtiment de la zone de police sur l'ancien site « Le Pacolet » ont été adjugés en faveur de la S.A. Jonkeau de Houffalize. Le début des travaux de construction est prévu pour le 01<sup>er</sup> mars 2010.

Au titre de la sécurité routière, la commune a procédé durant le mois de septembre 2009 à l'installation de deux coussins berlinois (dispositifs ralentisseurs) à l'entrée et au cœur du village de Nohaipré.

Profitant de la réfection par la province, début 2010, de la voirie provinciale P21 dans la traversée du village de Hodister, la commune prévoit d'aménager un coussin berlinois avec îlot directionnel à l'entrée du village en venant des « Quatre Bras de Gênes » pour un montant estimatif de 17.629,48€ TVAC.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée en 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

### **F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU**

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2009, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- la pose de tuyaux à Gênes, au Lion de l'Ourthe, rue « Belle Vue » à Magoster, rue « Clos Champs » à Jupille, rue de « La Golette » à Rendeux, rue du « Pré Brondé » à Magoster, rue des « Martyrs » à Marcourt
- la pose de filets d'eau à la rue des « Noyers » à Marcouray et à la rue du « Douaire » à Marcourt
- la réparation de filets d'eau à Marcourt (entrée du Cirac) et à Laidprangeux
- le curage des fossés à Gênes, rue « Pré Brondé » à Magoster, rue du « Tier » à Trinal, rue du « Mont » à Ronzon, le long de la voirie du Concy à Devantave, rue du « Vieux Moulin » à Marcourt, rue des « Noyers » à Marcouray, rue du « Pays de Liège » à Chéoux, rue de « La Golette » à Rendeux, rue « Belle Vue » à Magoster
- la réparation des grilles d'avaloir sur les « Tailles » à Beffe et rue du « Pachi » à Waharday
- l'entretien et le nettoyage de tous les filets d'eau et avaloirs de la commune
- la réparation de toutes les taques d'égout le long de la RN 833
- la fabrication des hampes pour le pont de Marcourt
- le remplacement du chenal au garage communal
- la réparation de la canalisation alimentant la fontaine de la vie à Hodister
- la construction d'une loge pour le stockage des sacs poubelles
- le rangement des garages et des ateliers
- l'entretien des voiries communales par la pose de compomac
- la réparation et le rejointoiement des murets du pont de Jupille
- le débroussaillage des accotements des voiries communales
- la pose de tarmac rue « Belle Vue » à Magoster
- la réparation du mur du parking de Chéoux
- le placement d'un drain rue de « La Golette » à Rendeux
- les travaux de déneigement
- le rafraîchissement des peintures des bâtiments communaux
- la réparation des fuites à la fontaine de Marcourt
- le sablage et le rejointoiement du mur de l'aubaine
- la réparation des murets à l'entrée de la salle de Gênes

L'entretien extraordinaire 2009 a permis la réfection des voiries communales suivantes :

- chemin n°8, rue de la Fontaine à Chéoux
- chemins n°3 et 204, rue des Bruyères à Waharday
- chemin n°S50, rues du Pachi et des Bruyères à Waharday
- chemin n°14, rue des Bruyères à Waharday
- chemins n°24-25, rue du Bâti à Waharday

L'entretien extraordinaire 2009 a, en outre, permis la pose de filets d'eau et de tuyaux avec puisards à grille rue de l'Eglise à Beffe ( chemin n°56) et l'aménagement de 2 coussins berlinois avec îlots directionnels pour rétrécissement de la voirie à la rue de Hêtres à Nohaipré.

Par délibération du 12 juin 2009, la SPRL Roberty de Lamormenil a été déclarée adjudicataire des travaux pour un montant de 188.873,57€ TVAC.

Les travaux ont commencé le 17 août 2009 pour se terminer le 30 septembre 2009.

Par courrier du 22 octobre 2009, la SPRL Roberty a sollicité une suspension de chantier à dater du 01<sup>er</sup> octobre 2009 dès lors que les conditions climatiques ne permettent plus l'enduisage des voiries après le 30 septembre 2009.

La réfection de la rue des Hêtres à Nohaipré et l'enduisage de 2 parties de voiries à Waharday sont reportées au printemps 2010.



Dans le cadre du programme triennal des travaux, il est envisagé de procéder, d'une part, à la réfection de la rue du Château à Rendeux-Haut, d'autre part, à la réfection des voiries de Chéoux et de Nohaipré.

S'agissant des travaux de réfection de la rue du Château à Rendeux-Haut, une nouvelle réunion plénière, suite à l'accord financier de la SPGE pour le volet égouttage, s'est tenue le 21 septembre 2009.

Le cahier des charges relatif aux travaux a été approuvé par le conseil communal en sa séance du 14 octobre 2009.

Le montant estimatif des travaux de voirie à charge de la commune s'élève à 90.226,39€ TVAC, subsidiable à 60%.

Le montant estimatif des travaux de voirie et d'égouttage à charge de la SPGE, s'élève à 242.397,65€ TVAC.

Le dossier est soumis pour approbation à la Région wallonne.

La mise en adjudication et le début des travaux sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Concernant les travaux de réfection des voiries de Chéoux et de Nohaipré, par délibération du 08 mai 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux, la S.A. Socogetra de Awenne au montant de 73.817,87€ TVAC, dont 46.500€ de subsides octroyés par la Région wallonne en date du 09 octobre 2009.

Le début des travaux est fixé au 12 avril 2010.

Dans le cadre de l'appel à projets « Dégâts d'hiver » lancé par la Région wallonne le 23 avril 2009, la commune a décidé de procéder à la réfection de la voirie qui relie le Concy à Devantave.

Par délibération du 06 novembre 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux, la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 137.755,48€ TVAC, dont 95.000€ de subsides octroyés par la Région wallonne en date du 23 novembre 2009.

Le début des travaux est fixé au 12 avril 2010.

L'entretien extraordinaire des voiries 2010 sera consacré à la réfection de toutes les voiries du village de Hodister, de la rue des Fagnes à Gênes et de la rue Emsé à Beffe.

Les crédits prévus pour l'entretien extraordinaire 2010 s'élèvent à 185.000€ TVAC.

Par ailleurs, sur demande expresse de la commune de Rendeux, la province du Luxembourg a décidé de procéder au cours de l'année 2010 à des travaux de réfection de la voirie provinciale P21 dans la traversée du village de Hodister comprenant l'entretien de la partie située entre les « Quatre Bras de Gênes » et l'entrée de Hodister.

L'estimation des travaux de réfection de la voirie provinciale à charge de la province du Luxembourg s'élève à 269.871,75€ TVAC.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2010.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Mercure » qui consiste en la sécurisation du carrefour de Hamoul et de l'itinéraire cyclable assurant la liaison des communes de Rendeux et de Hotton a été approuvé par la Région wallonne. Un subside de 200.000€ a été réservé.

La réunion plénière d'avant-projet s'est tenue le 09 avril 2008.

Le permis d'urbanisme relatif à l'aménagement du carrefour de Hamoul a été délivré par le fonctionnaire délégué le 31 mars 2009.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 303.514,84€ TVAC.

Le dossier est soumis pour approbation à la Région wallonne.

La mise en adjudication et le début des travaux sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Picvert » qui implique la création d'un chemin dans le prolongement de la rue du Moulin à Marcourt, la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un autre chemin qui permettra de rejoindre la village de Jupille a également été retenu par la Région wallonne.

Les réunions plénières d'avant-projet ont été organisées le 27/06/2008 et le 12/12/2008.

Le cahier des charges relatif aux travaux sera présenté lors de la dernière séance du conseil communal de décembre 2009.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 285.242,62€ TVAC dont 150.000€ de subside.

La mise en adjudication et le début des travaux sont prévus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2010.

Dans le cadre du plan « EPURE », il est prévu également de remplacer les anciens foyers lumineux énergivores situés pour la plupart dans l'ancienne commune de Marcourt, par des nouveaux foyers plus économes et respectueux de l'environnement. Le montant de l'investissement est de 81.700€, subsidié à concurrence de 80%.

Concernant le plan de mobilité, la commune au cours de l'année 2009 a décidé de confier à la Région wallonne le soin de réaliser l'étude relative à un plan intercommunal de mobilité ( en partenariat avec les communes de Hotton et de Erezée).

Pour 2010, seuls les honoraires sont prévus (60.000€), subsidiés à 75% ( 45.000€).

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2009, la commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau véhicule 4x4 jeep équipé d'une remorque adaptée pour un montant de 17.597€.

Pour 2010, une somme de 100.000€ est budgétisée afin de pourvoir, en cas d'urgence, au remplacement du véhicule tractopelle.

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2010.

## **F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME**

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2450 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 agents « Wallonet » engagés depuis juillet 2008 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

Au cours du mois de novembre 2009, la commune a organisé à la salle de Warisy l'événement « un enfant – un arbre ».

La commune soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Au cours de l'année 2009, dans un objectif de sauvegarde du petit patrimoine, la commune a procédé à l'aménagement des bacs à eau à Laidprangeleux.

## **F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET**

Au cours de l'année 2009, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- placement de tuyaux au « Donneux » à Devantave
- empierrement d'une voirie agricole à Gênes et à Chéoux
- débroussaillage des accotements des voiries agricoles
- entretien et remise en état des points d'eau des agriculteurs
- dégagement de chemins agricoles à Waharday, Warisy et Devantave
- travaux d'élagage à Warisy, Laidprangeleux et Racelle
- ramassage des plastiques agricoles
- réparation de tuyaux cassés à Chéoux
- remise à plat de l'assiette d'une voirie forestière à Laidprangeleux
- empierrement de la voirie forestière au point zéro à Gênes
- travaux de dégagement au Bois d'Arlogne, à Laidprangeleux et à Devantave
- évacuation des eaux et remise à plat du chemin situé en dessous du dépôt de Devantave

Les subsides pour le forage d'un puits et la réalisation d'une aire de stockage ont été adaptés à la hausse en 2009.

Le subside pour le forage d'un puits est passé de 620 à 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m<sup>2</sup> de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m<sup>2</sup>, 6€ pour les 100 premiers m<sup>3</sup> et 3€ par m<sup>3</sup> supplémentaire jusqu'à 200 m<sup>3</sup> maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2010 au même titre que la subvention de 250 attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2009 et restera en vigueur pour 2010.

Des travaux de dégagement, de préparation mécanique par gyrobroyage et de plantations ont été réalisés par entreprises privées en 2009 aux endroits suivants :

- Lot 1 - Triage de Devantave – Bois de Tave : 9444,60€ TVAC ( préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 3HA60, fourniture et plantation de 4500 épicéas et 1500 douglas et prévention des dégâts d'abroustissement des douglas par application d'un latex forestier de protection).
- Lot 2 – Triage de Jupille – sur Chantrelle : 4.482,74€ TVAC ( préparation mécanique par gyrobroyage sur une superficie de 1HA36 et fourniture et plantation de 1530 épicéas, 500 douglas verts et 340 hêtres).
- Lot 3 – Triage de Jupille – sur Chantrelle : 2.146,50€ TVAC ( préparation mécanique par gyrobroyage avant reboisement sur une superficie de 0,45HA et fourniture et plantation de 900 douglas).

- Lot 4 – Triage de JPH Seville – lieu-dit « Neuve Voie » : 2.580€ TVAC ( dégagement de 5HA75A70CA).

La vente de bois d'octobre 2009 a procuré (chablis compris) une recette de 501.405,82€, soit 229.111,07€ de plus que lors de la vente de bois de 2008.

Au niveau de notre dossier d'indemnisation introduit au Fonds des calamités suite aux tempêtes de 2007, le solde de l'intervention en faveur de la commune de 29.048,80€ sera sollicité début 2010.

Les locations immobilières de chasses viennent à expiration et devront être relouées pour le mois de juin 2010.

Au cours de l'année 2009, la commune a procédé, à la demande des agriculteurs, à l'acquisition d'une herse étrille.

Par ailleurs, afin de soutenir les producteurs laitiers en difficulté, le conseil communal a décidé l'allègement pour 2009 du prix de la location des terrains d'aisance communaux.

L'année 2010 verra la réalisation tant de la 1<sup>ère</sup> phase que de la seconde phase des travaux de voiries agricoles.

La 1<sup>ère</sup> phase concerne le chemin n°22 conduisant à la ferme Poirrier à Chéoux et la « Wez des Charettes » entre Magoster et Devantave.

La seconde phase concerne la rue de Petit Pierri à Gênes, la rue Emsé n°20 à Beffe et la rue Bati Houba 1bis et 5 à Hodister.

Par délibération du 12 novembre 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux des phase 1 et 2, la S.A. Deumer de Houffalize pour un montant de 129.886,24€ TVAC (phase 1) et de 148.121,30€ TVAC (phase 2), subsidiables à 60%.

Les dossiers d'adjudications sont soumis pour approbation par l'autorité de tutelle.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2010.

Des investissements de plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2010 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

### **F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL ( PRIMAIRE ET GARDIENNE)**

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2009, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

Salle de gym :            pose d'un carrelage à l'entrée de la salle  
                              déplacement des cordes, des espaliers et du mur d'escalade  
                              extension de la salle avec pose de 4 volets et démontage des murs  
                              fixation d'un caisson métallique pour permettre la projection dans le  
                              nouveau local

Classe P2 :                démontage et placement des tablettes aux fenêtres

- Classe P5B : nouvelle fixation du tableau (20 cm plus bas)
- Classe P3B : classe repeinte  
réparation de la porte et fixation d'un arrêt de porte
- Local ordinateurs : local repeint  
enlèvement du tableau  
installation électrique pour les nouveaux ordinateurs  
pose d'une nouvelle porte au palier
- Local projection : aménagement électrique  
acquisition du matériel de projection
- WC nouveau bloc : remplacement de 2 cuvettes
- Réfectoire primaire : fixation de la buse d'aération du vide ventilé  
travaux de toiture  
maçonnerie d'un mur en briques
- Salle polyvalente : nouvelles portes pour les placards – vestiaires
- M1 : fabrication d'étagères  
peinture aux murs  
démontage du lave-mains
- Classes maternelles : travaux de peinture (tables, chaises, locaux)
- Cour mat. : pose d'un chenal côté classe M 2-3 A
- Classe langues : enlèvement du revêtement de sol + pose d'un carrelage  
fabrication d'une étagère
- Cuisine : pose d'un nouveau meuble + étagère pour l'arrière cuisine
- Chauffage : suite et fin des travaux
- Cours de récréation : entretien des 2 plaines de jeux de l'école  
révision des balançoires, goals et modules  
remplacement du sable dans les bacs  
entretien et nettoyage des abords

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue (cours MEGA), des cours de benjamin secouriste et de sécurité routière ont été dispensés au cours de l'année 2009.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire ont participé, en février 2009, dans le cadre de l'action «Technikid's), à une journée de sensibilisation aux métiers techniques et scientifiques, organisée par le Centre de Compétence Technifutur (Sart-Tilman).

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> primaire à raison d'une heure par semaine. En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. A l'heure actuelle l'école dispose de 9 ordinateurs. Prochainement, dans le cadre du projet Cyber-école lancé par la Communauté française, elle devrait être dotée de 12 nouveaux ordinateurs.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la trêve hivernale.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, 10 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes APE et 4 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

### **F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE**

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

Ce service vient en complément au Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne qui est une antenne de la bibliothèque communale de Durbuy. Le Centre est financé à concurrence de 18.000 euros/an par la Communauté française et 5.000 euros par Commune participante ( Durbuy, Hotton, Rendeux et La Roche).

### **F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS**

#### **VIE ASSOCIATIVE**

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2009, on peut citer notamment :

- extension de la salle de sports à Rendeux
- plaine de jeux à Hodister

Au cours de l'année 2010, il est notamment prévu :

- d'agréments de modules supplémentaires la plaine de jeux de Rendeux-Bas
- de créer une plaine de jeux à Devantave et Rendeux-Haut
- de procéder à l'insonorisation de la salle de Devantave
- d'aménager une salle de réunion dans l'ancien corps de logis Schérés à Rendeux-Haut
- de réparer la toiture de la salle communale occupée par la confrérie du Montaigu à Marcourt.

### SUR LE PLAN CULTUREL

La fête de la musique mise sur pied par la M.C.F.A., le Comité Culturel de Rendeux et la société de pêche « La rousse » s'est déroulée pour la 5<sup>ème</sup> année avec succès, au Moulin de Bardonwez.

Un subside est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Des activités théâtrales se sont déroulées tout au cours de l'année 2009 et continueront en 2010.

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles. Par exemple, en 2009, l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

En septembre, en collaboration avec l'Académie de Ciney, un cours de première année et un cours de deuxième année de solfège ont été lancés avec une fréquentation respective de 23 et 5 élèves dont 14 enfants proviennent de la Commune.

Un cours de clarinette a également vu le jour en 2009 (4 enfants).

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population, notamment : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires (jusqu'en juin 2009), un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

L'A.C.R.F. reçoit un subside annuel.

En 2010, l'association concrétisera son projet de réalisation d'un jardin potager en collaboration avec la population.

Le Contrat de Pays lancé en 2002 sous un patronage ministériel et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat de cinq ans (2009-2013) dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

En 2010, il est prévu d'organiser un événement musical fédérateur sur la commune de Rendeux : la comédie musicale « Notre Dame de Paris ». L'organisation et le casting ont débuté cette année.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit en septembre 2009. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a

participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé également dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne s'est vu pérennisé jusqu'en 2009 grâce au soutien de la Communauté française et des 4 communes impliquées dans le programme (La Roche, Hotton, Durbuy et Rendeux).

En 2009, le centre de documentation a réalisé l'exposition « la vie quotidienne le long de l'Ourthe », a procédé à la récolte de témoignages au départ de l'exposition, a participé aux Journées du Patrimoine (évolution des moulins), a participé avec le Contrat de Rivière pour l'Ourthe aux Journées wallonnes de l'Eau (réalisation d'un rallye automobile dont les réponses aux questions figuraient au centre), a créé son site internet [www.ourthe-documentation.be](http://www.ourthe-documentation.be).

Au cours de l'année 2007, une avance récupérable de 25.000€ avait été allouée au G.A.L de l'Ourthe moyenne afin de lui permettre de finaliser les projets déposés dans le cadre de Leader + dans l'attente des soldes de subvention en provenance de la Région wallonne et du FEOGA.

En séance du 13 mars 2008, le Conseil communal a décidé de participer à la mise en œuvre et au financement du GAL Pays de l'Ourthe, attendu qu'en cas de sélection par le Gouvernement wallon, une avance récupérable serait sollicitée par le GAL auprès des 7 communes participantes. Le projet ayant été sélectionné, les communes ont décidé, en août 2008, de transférer l'avance récupérable des 25.000,00 € au cours de l'année 2010 au GAL de l'Ourthe Moyenne afin de constituer une trésorerie nécessaire au lancement des projets de la nouvelle programmation européenne LEADER + (2007-2013).

Ce GAL de l'Ourthe Moyenne rassemblera 7 communes ( Durbuy, Erezee, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

En partenariat avec les communes voisines impliquées dans le programme Leader + et après une étude sur la faisabilité d'un projet « Tourisme-Pêche », la commune examinera l'opportunité de s'impliquer dans le développement du projet, toujours à l'étude.

### SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 4 septembre à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 26 septembre 2008 à La Louvière.

### ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris.

Avec le renfort des agents Wallo Net, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...



Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

En 2009, le fleurissement des villages de Rendeux-Haut et Hodister a été couronné de prix par la FTLB, comme en 2008.

Au cours de l'année 2009, le service « espaces verts » a procédé à l'aménagement convivial du site du calvaire de Gênes, aux plantations et au semis du cimetière de Devantave ainsi qu'au début de l'aménagement convivial des bacs à eau de Laidprangeux.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts » et « Wallo Net ».

Ils participent à l'opération « rivière propre », opération proposée 1 fois en 2009, en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, le service espaces verts a assuré, avec la population, la plantation d'arbres fruitiers dans les villages de Jupille et Warisy. A cette occasion, une distribution d'arbres fruitiers a été organisée pour la trentaine d'enfants nés sur la Commune en 2009.

Au cours de l'année 2009, un souffleur de feuilles a été acquis pour améliorer l'efficacité du travail accompli.

Pour 2010, il est notamment prévu de fleurir quelques endroits supplémentaires à Magoster, Waharday et Chéoux, et de procéder à un nettoyage des berges de ruisseaux dans les villages.

### **F.79 : 799 : CULTES**

Au cours de l'année 2009, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte. Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la rénovation et la modernisation de l'église de Rendeux-Bas
- la rénovation des peintures extérieures de la chapelle de Saint Thibaut à l'occasion du 370<sup>e</sup> anniversaire de l'ermitage
- la réparation des murs du pourtour de l'église de Warisy
- la réfection du mur et des escaliers extérieurs de l'église de Ronzon
- la pose et le raccordement de drains autour de l'église de Ronzon
- la remise en état des chenaux de l'église de Beffe

Au cours de l'année 2010, la commune entend procéder aux aménagements suivants :

- l'achèvement des travaux de rénovation et de modernisation de l'église de Rendeux-Bas
- le rafraîchissement des peintures de l'église de Rendeux-Haut
- la restauration du parvis de l'église de Chéoux

### **F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE**

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2006 : 312.000,00€
- 2007 : 330.000,00€
- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 335.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Le C.P.A.S. envisage de construire une nouvelle cuisine pour son service repas dans le courant de l'année 2010. Le C.P.A.S. contractera un emprunt pour financer les travaux. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la Commune via la dotation communale. L'augmentation de 5000 € prévue cette année s'inscrit dans cette perspective.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

#### **F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE**

En date du 06/05/2009, le Conseil communal a adopté un règlement visant à allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E., d'un montant s'élevant à 65 € par équivalent-enfant.

#### **F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS**

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2008, la commune de Rendeux a décidé d'adhérer à la nouvelle intercommunale unique des soins de santé en province de Luxembourg (VIVALIA scrl) qui a vu le jour au 01/01/2009.

Les objectifs de VIVALIA, fixés par l'asbl « coordination hospitalière luxembourgeoise = CHL » (IFAC, CHA, CSL, CUP) en date du 08/05/08 sont :

- simplifier l'actionnariat, ce qui doit permettre des prises de décision optimales et harmonieuses pour atteindre une accessibilité aux soins de santé d'une qualité médicale optimale, à un coût acceptable pour le patient et les autorités communales/provinciales. Actuellement, des communes participent à plusieurs entités ;
- répartir les parts sociales au prorata de la population ;

- instaurer une meilleure représentativité des institutions hospitalières et non-hospitalières vis-à-vis des instances extérieures (260.000 habitants = la plus importante en communauté française) (termes pudiques pour éviter les conflits entre entités actuelles);
- permettre l'obtention de subsides régionaux à la construction (condition de la RW de fusionner). Il est prévu de l'ordre de 150 millions d'investissements (taux de subside +/- 10% pour la remise en état de bâtiments existants) ;
- donner un maximum de chances pour mettre en place des secours médicaux urgents ;
- dégager des orientations solidaires et objectives des projets d'investissements ;
- supprimer les écarts de facturation entre patients (pour raison de distances d'intervention, de circonstances exceptionnelles,...), via une mutualisation de ces frais et l'instauration d'un forfait unique de prise en charge) ;

L'adhésion de Rendeux à VIVALIA s'est traduit par une souscription au capital de l'I.C. à raison de 55 euros par habitant (une part = 25 euros) soit à 125.050 euros (2.273 habitants). Le capital de Rendeux dans l'I.C. représente 0,38% du capital global (= au prorata de la population).

Toutefois, en accord avec l'I.C., **le capital initial** (sous forme d'actions) n'a pas été de 125.050 euros car 2 montants ont été défalqués :

- la somme des montants payés depuis que Rendeux intervient dans le déficit de l'IFAC, à savoir 49.456 euros de 2004 à 2007 compris, de l'ordre de 55.000 euros pour la contribution 2008. Ce montant de 55.000 euros a été pris en charge par les communes associées de l'IFAC, lesquelles ont cédé à VIVALIA des parts sociales à concurrence de 55.000 euros ;
- la somme libérée dès 2008, soit 25% du capital global = 31.262,50 euros.

En d'autres termes, le capital complémentaire à souscrire pour Rendeux s'élève à +/- 38.787,50 euros.

Les statuts de VIVALIA prévoient **qu'au 01/01/2010, le montant du capital doit atteindre 20% du total bilantaire arrêté au 31/12/2007.** Ce pourcentage résulte d'un consensus politique suite au rapport des réviseurs et directeurs financiers. Il permet d'atteindre la capitalisation moyenne observée dans les hôpitaux belges et permet de faire face aux emprunts d'investissements et de disposer d'une trésorerie suffisante.

Dans le cas de Rendeux, il nous est demandé d'apporter un complément de **85.225 euros** (au 01/01/2010) à libérer à raison de 33% en 2010, 33% en 2011 et 33% en 2012.

Concernant les maisons de repos (MR), les statuts prévoient que les déficits des MR sont répartis d'ici à fin 2012, sur les communes qui en disposent (comme auparavant) . Pour Rendeux, selon les statuts, la commune n'intervient donc pas pendant 5 ans (fin 2012). Après 2012, les éventuelles pertes seront supportées par l'ensemble des communes, au prorata du nombre de leurs habitants qui résident dans les différentes MR.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'a.s.b.l. Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

#### **F.873-874 : 874 ALIMENTATION-EAU**

Suite à la remise du réseau de distribution d'eau à la Société wallonne des Eaux au 1<sup>er</sup> janvier 2003, les seules dépenses restant à charge du budget communal correspondent à des remboursements d'emprunts contractés en 1978.

### **F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES**

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idélux-Assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal .

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

Pour 2010, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 87,51% (86 en 2009).

Depuis 4 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et assure la lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un problème, malgré une taxe élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. En 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne renforcera les sanctions pour les infractions environnementales.

### **F.877. 877 : EAUX USEES**

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;

- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune

d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif .

Quel que soit le régime d'assainissement choisi, la date limite fixée par le Gouvernement wallon à ce jour – délai politique, non imposé par une quelconque réglementation – pour l'installation des systèmes d'épuration, est le 31 décembre 2012.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2010 prévoit un montant de 5.000 euros comme en 2009.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA – EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVA c.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrables devraient débuter mi-mars 2010.

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul :

Au terme de l'ouverture des soumissions, le 25 septembre 2009, les travaux ont été adjugés à l'entreprise LAMBERT de Bertogne à la somme de 2.114.988 euros TVA c (collecteur et égouttage). Le dossier est actuellement soumis à l'approbation de la SPGE.

Les expropriations et les droits de passage sont en cours.

Les travaux d'une durée de 300 jours ouvrables devraient débuter mi-2010.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 8.625 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère, Corette et Emile Dupont.

Enfin, dans le cadre du programme triennal des travaux, il est prévu de procéder en 2010 à l'égouttage de la rue du château et de la Golette à Rendeux-Haut.

### **F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Au cours de l'année 2009, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- extension du cimetière de Devantave, selon le projet présenté aux habitants en 2008 ;
- entretien des cimetières pour la Toussaint.

En 2010, il sera procédé à :

- la réfection des murs du cimetière et du parvis de l'église de Chéoux (dans le cadre du programme triennal des travaux 2007-2009 pour le parvis, sur fonds propres pour les murs)

Le montant total de l'investissement est de 126.268,34 € TVAC pour un subside de 39.070 €.

L'ordre de commencer les travaux sera donné pour le mois d'avril 2010.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

### **F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME**

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la Commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg (A.I.S.) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;

- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40 % du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300,00 € pour chaque raccordement ;

- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;
- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la Commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Par ailleurs, la Commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

#### Plan communal du logement pour les années 2004 à 2006 :

1. Le projet d'aménager deux logements d'insertion dans un bâtiment situé à l'arrière de l'ancienne gendarmerie a été finalisé dans le courant de l'année 2009. Les travaux réalisés par l'entreprise TASIA ont fait l'objet d'une réception provisoire et le décompte final s'élève au montant de 129.313,24 € TVAC. Le subside octroyé à la Commune est de 43.258,60 € (33%).
2. Par ailleurs, l'acquisition des bâtiments de la gendarmerie en vue de l'aménagement de logements sociaux avait été concrétisée en 2008.

La Commune bénéficie d'une subvention liée à l'assainissement d'un site à réaménager pour acquérir et rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment.

La Famennoise est associée à ce projet et bénéficie quant à elle d'une subvention pour l'aménagement de 5 logements sociaux.

Les travaux ont débuté en septembre 2009.

La Commune, de son côté, envisage d'aménager 2 logements moyens dans la partie restante du bâtiment.

#### Le plan communal du logement pour les années 2007 et 2008:

1. Création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray.  
L'opérateur est le Fonds du Logement des Familles nombreuses. L'opération est financièrement neutre pour la Commune.

Le permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire délégué. Le Fonds du Logement finalise le « dossier projet » en vue de procéder à l'adjudication des travaux. Le chantier débutera dans le premier semestre de l'année 2010.

2. Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut.  
La Commune devrait pouvoir bénéficier d'un prêt sans intérêt de la Région wallonne pour financer les travaux d'infrastructure du lotissement.

Le Conseil communal a approuvé en date du 10/08/2007 les cahiers des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet et d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude d'incidences.

Le bureau PAJOT de Bertix a été désigné en date du 08/04/2008 en tant qu'auteur de projet et le bureau AWP+E de Nivelles a été désigné en date du 30/09/2008 en vue de réaliser l'étude d'incidences.

Les dossiers ont été finalisés dans le courant de l'année 2009. La demande de permis d'urbanisme a été introduite auprès du Fonctionnaire délégué début du mois de décembre 2009.

#### Le plan communal du logement pour les années 2009 et 2010:

Le Conseil communal a approuvé en date du 12/06/2008 le programme communal du logement 2009-2010. Celui-ci comprend deux projets proposés par le Fonds du Logement Wallon, qui devront être étudiés en collaboration avec la Commune:

1. La création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment de Marcouray.  
L'objectif est de réaliser un logement adapté pour une personne âgée.  
Pour réaliser ce projet, il était nécessaire d'étendre la surface habitable du rez-de-chaussée.  
Or, seule la création d'un logement supplémentaire permettait au F.W.L. d'obtenir les crédits budgétaires suffisants.  
Le permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire délégué.  
Le Fonds du Logement finalise le « dossier projet » en vue de procéder à l'adjudication des travaux.  
Le chantier débutera dans le premier semestre de l'année 2010.
  
2. La création de sept logements au « Chalet Albert » à Beffe.  
Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée ont vendu le bâtiment au Fonds Wallon du Logement. L'association souhaitait en effet que le bâtiment conserve une vocation sociale.  
Le F.W.L. a réalisé l'expertise et estimé que 7 logements devraient y être aménagés.  
La concertation entre le F.W.L. et la Commune a permis de préciser le programme.  
Nous demandons en effet qu'une mixité soit garantie dans le type de logements proposés et qu'une attention spécifique soit apportée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées.  
La « fiche projet » est dès lors rédigée en ce sens et prévoit la création d'un logement PMR et d'au moins un logement pour personne âgée au rez-de-chaussée. Ces logements seraient gérés en partenariat entre l'A.I.S. et le C.P.A.S.  
Il s'agit donc d'envisager un ensemble intergénérationnel permettant l'hébergement de personnes seules, de familles, d'âges et de revenus diversifiés.  
Ce dossier a été approuvé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'ancrage mais il a été attribué à la S.L.P.S. « La Famennoise » et non au Fonds wallon du Logement, propriétaire du bâtiment.  
Une requête a été introduite à l'Administration en vue de modifier cette attribution. La Commune est dans l'attente d'une décision.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 12/06/2008 :

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.  
L'objectif de cette taxe est double :
  - lutter contre l'inoccupation des logements ;
  - éradiquer les chancre de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade (façade où est située la porte d'entrée principale).



Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Des cas d'exonération sont prévus :

- si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
- lorsque des travaux sont en cours ( 1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)

La procédure de taxation sera applicable au 01 janvier 2010.

2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

## **CONCLUSION**

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2010 présente, à l'exercice propre, un boni de 45.291,86 €, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme l'allocation pour la présence du centre couleurs du monde et la vente de bois, d'autre part, à estimer de manière prudente certaines dépenses, comme les charges salariales.

Cette amélioration notoire des finances locales à l'exercice propre s'explique essentiellement par une stricte maîtrise des dépenses dans tous les articles où l'opération s'avère réalisable, conjuguée à un accroissement significatif de certaines recettes, fiscales notamment, sans pour autant que ces augmentations n'affectent nos concitoyens à l'exception de la taxe sur les déchets dont l'adaptation à la hausse a été rendue obligatoire en vertu d'un décret régional wallon.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve ( boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts.

La réserve est actuellement (fin 2009) au tableau de synthèse de 2.344.288,44 € y compris les 665.625,00 € prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2010 à l'exercice propre s'annonce à 45.291,86 €.

Dans un contexte de crise financière internationale sans précédent depuis 1929 dont les effets sur le marché de l'emploi devraient se ressentir encore au cours de l'année 2010, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

## **3. PERSONNEL**

## **Administratif**

1. Personnel statutaire.

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

2. Personnel APE.

Frédéric ONSMONDE, employé au service de l'urbanisme démissionne au 31/03/2009.  
Alain LAFFINEUR opte pour la semaine volontaire des 4 jours jusqu'au 31/12/2009. Il ne preste pas le lundi.

3. Personnel contractuel.

François COLLIGNON est engagé le 01/11/2009 à temps plein en qualité d'employé administratif gradué spécifique pour le service de l'urbanisme en remplacement de Frédéric ONSMONDE démissionnaire.

## **Ouvrier**

### **Voirie**

4. Personnel statutaire

Michel BASTIN est nommé contremaître au service des travaux. Il entre en fonction le 01/12/2009.

Michel DANLOY et Khalil EL BADRI sont nommés ouvriers et entre en fonction le 01/07/2009.

5. Personnel APE

Michel DANLOY et Khalil EL BADRI sont APE jusqu'au 30/06/2009 Ils deviennent statutaires au 01/07/2009.

6. Personnel contractuel

Recrutement d'une technicienne de surface contractuelle à mi-temps pour les locaux de l'administration communale. Désignation de Madame Chantal NICLOUX qui entrera en fonction le 01/01/2010.

7. Personnel « Convention insertion professionnelle »

Pierre-Yves LEJEUNE est à l'administration dans le cadre de la convention insertion professionnelle (2 jours de cours et 3 jours de travail) depuis le 01/11/2008. Il termine sa première année le 31/10/2009. Il entame sa seconde année le 01/11/2010. Pierre-Yves LEJEUNE est en formation ouvrier forestier.

## **Immondices**

8. Personnel APE

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

## **Espaces verts**

9. Wallonet PTP

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

10. Personnel APE

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

11. Personnel contractuel

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

## **Ecole**

### **12. Personnel APE**

Emmanuelle HILBERT a terminé son contrat APE le 07/07/2009. Un nouveau contrat d'employée d'administration  $\frac{3}{4}$  temps APE (28h30/semaine) a été conclu avec Emmanuelle HILBERT du 17/08/2009 au 10/07/2010.

Nouveau contrat pour Roseline VANBOQUESTAL en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2009 au 30/06/2010.

### **13. Personnel contractuel**

Nouveau contrat pour Madame Sabrina FRERE en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 9 périodes par semaine du 01/09/2009 au 30/06/2010.

Engagement de Anne-Catherine MABOGE en qualité de Maître d'éducation physique à raison de 2 périodes/semaine du 14/09/2009 au 30/09/2009

Engagement de Madame Natacha LEJEUNE en qualité de Maître d'éducation physique à raison de 4 périodes/semaine du 01/09/2009 au 30/09/2009.

## **4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.**

### **A. POPULATION**

AU 01/01/09 2393 Habitants

AU 26/11/09 2426 Habitants ( 1207 H et 1219 F)

147 personnes ont été inscrites dans la commune

112 personnes ont été rayées de la commune (dont 2 radiations d'office)

### **CENTRE REFUGIES**

205 entrées

208 sorties

### **B. ETAT CIVIL**

Naissances 28 (dont 15 garçons et 13 filles)

Décès 30 (17 H et 13 F) 2 décès de personnes non domiciliées

Divorces : 9

Mariages : 11

Déclaration de mariage 12

Reconnaissance avant naissance : 7

Changement de nom : 1

### **C. ELECTIONS**

1739 électeurs

### **D. PENSIONS**

Pension de retraite : 5 mais les pensions se font automatiquement sauf pour les indépendants et pension de survie

Pension d'handicapés : 22

## **E. CONSEIL COMMUNAL**

Durant l'année 2009, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises et une dernière séance est prévue le 17 décembre 2009.

## **F. COLLEGE ECHEVINAL**

Le Collège communal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

## **G. ENSEIGNEMENT**

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2009/2010 approuvées au 30/09/2009 comprennent 251 enfants dont :

- 75 élèves réguliers en section maternelle
- 176 élèves réguliers en section primaire

### **Personnel**

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale  
**ECOLE COMMUNALE –RUE DE LA ROCHE, 22**

*Situation arrêtée*

### **Section primaire**

#### **IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE**

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, LHOEST, REMACLE, RULKIN
- Messieurs LAGUESSE, PAQUAY, TECHY

Enseignants temporaires :

- Mesdames FEROOZ, FRAIKIN
- Messieurs BASTAGNE, BOUTAY, MACHIELS

#### **IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE**

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006. Toutefois, une classe passerelle est toujours existante à l'implantation A, laquelle est tenue par Monsieur Philippe LAGUESSE.

### **Section maternelle**

Enseignantes définitives :

- Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE, GILLET (1/2 temps), LECLERE (1/2 temps), MONSEUR (4/5 temps – mise en disponibilité et rappelée à l'activité dans le P.O.)
- Messieurs LAGUESSE, PAQUAY, TECHY

Enseignantes temporaires :

Néant

Aide complémentaire :

- Madame B. BOLAND, puéricultrice APE, 4/5 temps

Maîtres spéciaux :

- Education physique : Madame L. MOTTET en congé et remplacée par Madame N. LEJEUNE + Madame VERHELST réaffectée en congé jusqu'au 31 mars 2010 et remplacée par Madame Anne-Catherine MABOGE
- Néerlandais : Madame S. FRERE
- Anglais : Madame S. FRERE
- Cours philosophiques :
  - Religion catholique : Mesdames M. GROGNA et C. CROUQUET (mise en disponibilité et rappelée à l'activité dans le P.O.)
  - Morale : Madame P. RULKIN
- Psychomotricité : Mesdames M. RYON et N. LEJEUNE

Personnel complémentaire :

- Madame R. VANBOQUESTAL : préposée aux repas scolaires et à la surveillance – ¾ temps
- Madame E. HILBERT : employée d'administration APE – ¾ temps
- Madame C. MONIN : aide aux enseignants

**H. TRAVAUX**

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2010, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

**BUDGET EXTRAORDINAIRE - 2010**

<b>CREDITS A TRANSFERER POUR TRAVAUX INITIES EN 2007, 2008, 2009 EN COURS DE REALISATION OU EN PROJET</b>		
Rénovation Eglise Rendeux-Bas	7902/723-60/20070002	219.796,87
Aménagement du Cimetière Devantave	878/722-60/20070003	4.978,41
Rénovation du parvis de l'église et des murs du	878/723-60/20070004	166.512,14

cimetière de Chéoux		
Aménagement de deux logements d'insertion	922/723-60/20080001	21.098,58
Aménagement voiries agricoles - Lot 1	620/731-60/20080001	196.222,72
Création d'un lotissement à La Mahette	922/733-51/2008	14.359,45
Construction d'un garage communal	104/722-60/2009	290.000,00
Achat de matériel informatique	104/742-53/20090003	10.000,00
Equipement terrains bâtir	124/721-60/20090006	13.051,99
Réfection de voiries -Dégâts d'hiver	421/731-60/20090023	147.221,83
Aménagement du carrefour de Nohaipré – Plan Mercure	421/731-60/20090008	306.135,46
Aménagement de voies cyclables - PicVerts	421/731-60/20090009	210.000,00
Travaux d'entretien extraordinaire Plan Triennal 2007-2009	421/731-60/20090007	84.849,95
Travaux d'entretien extraordinaire	421/731-60/20090002	41.641,59
Etude pour la réalisation d'un plan de mobilité	421/733-60/20090022	60.000,00
Amélioration de l'éclairage public - EPURE 1	426/723-60/20090012	81.700,00
Aménagement de voiries agricoles - Lot 2	620/731-60/20090024	200.000,00
Achat de matériel agricole	620/744 – 51/20090014	8.000,00
Achat matériel audio visuel – école communale	722/744 – 51/20090017	3.500,00
Travaux d'extension salle de sports – école communale	764/723-60/20090016	208.317,54
Rénovation bâtiments de la Gendarmerie	922/723-60/20090027	420.000,00
Restauration de la voirie et de l'égouttage de la rue du château	421/731-60/20090010	108.795,00

### **DEPENSES A CONSENTIR POUR L'EXERCICE 2010.**

<b>Exercices Antérieurs</b>		<b>A PREVOIR</b>
878/722-60/2007	Ext. Cimetière Devantave	5.000,00
421/731-60/2009	Plan MERCURE (carrefour Hamoul)	15.000,00
421/730-60/2009	PicVerts – Aménagements cyclables	100.000,00
620/744-51/2009	Achat matériel agricole	2.000,00
		<b>122.000,00</b>

<b>Exercice Propre</b>		
124/723-60	Aménagement de la poste (facture à recevoir)	10.000,00
124/723-60	Aménagement logement SCHERES	270.000,00
421/731-60	Aménagement coussin berlinois Hodister	20.000,00
421/731-60	Entretien extraordinaire de voirie	185.000,00
421/743-52	Achat tracto pelle	100.000,00
761/721-60	Aménagement d'une plaine de jeux	20.000,00
762/723-60	Insonorisation salle de Devantave	15.000,00
877/812-51	Libération de parts AIVE	8.625,00
		<b>628.625,00</b>

## **I. CULTES**

Au vu des comptes 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008, des budgets 2008, 2009 et 2010, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'ÉGLISES	COMPTE 2004	COMPTE 2005	COMPTE 2006	COMPTE 2007	BUDGET 2008	COMPTE 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
RENDEUX-HAUT	849,61	9.074,97	4.867,60	5.190,39	496,17	282,17	8.946,89	4.743,25
GENES-HODISTER	1.740,00	1.340,95	11.248,11	9.479,71	8.087,74	8.123,74	8.358,40	7.000,00 P*
RENDEUX-BAS	8.700,00	5.394,95	5.175,92	4.049,50	3.233,79	3.263,79	3.415,32	4.130,42
CHEOUX	2.000,00	3.777,81	3.788,30	4.000,00	4.440,17	4.476,17	4.115,78	3.798,16
BEFFE	6.200,00	5.533,66	9.159,04	8.761,39	5.111,53	5.064,69	8.133,28	4.979,23
DEVANTAVE	6.700,00	6.947,69	7.649,83	7.840,65	5.771,67	5.779,67	4.992,73	5.038,21
MARCOURT	4.000,00	3.713,20	3.948,18	5.461,03	7.725,02	7.761,02	5.309,37	6.000,00 P*
JUPILLE WARIZY	1.861,95	2.440,00	2.970,77	1.967,00	2.607,30	2.556,30	2.454,46	2.360,00
<b>TOTAL</b>	<b>32.051,56</b>	<b>38.223,23</b>	<b>48.807,75</b>	<b>46.749,67</b>	<b>37.473,39</b>	<b>37.307,55</b>	<b>45.726,23</b>	<b>38.049,27</b>

\* ces chiffres sont présumés en l'absence des budgets définitifs.

## **J. CPAS –CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, (RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE).**

Le compte CPAS pour l'exercice 2009, approuvé le 13 juillet 2009, se solde par un boni de 36.158,61 € à l'ordinaire.

## **K. COMPTABILITE COMMUNALE – RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

Le compte communal pour l'exercice 2008, approuvé le 6 mai 2009, a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 3.360.338,40	BONI : 606.405,09
Comptable	BONI : 3.392.142,02	BONI : 1.221.029,53

## **L. ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 2009**

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Bouquinerie de RONZON
- Fête du vin à MARCOURT.
- Fête de la musique et de la pêche.
- Promenades « champignons ».

- Marches Adepts.
- Promenades et stages équitation.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Journée de la Mobilité le 20 septembre 2009.
- Marché de Noël à Chéoux.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Pièce de théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.

#### **M. URBANISME (situation au 04/12/2009)**

##### **a) Permis d'urbanisme**

- 82 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 2 par le Fonctionnaire délégué.
- 6 permis d'urbanisme ont été refusés.

##### **b) Déclarations urbanistiques préalables**

- 7 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.
- 1 déclaration urbanistique préalable a été déclarée irrecevable.

##### **c) Permis de lotir**

- 3 permis de lotir ont été délivrés.

##### **d) Certificats d'urbanisme N° I**

- 5 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

##### **e) Certificats d'urbanisme N° II**

- 4 certificats d'urbanisme N° II ont été délivrés.

##### **f) Renseignements urbanistiques**

- 139 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

##### **g) C.C.A.T.M.**

- La C.C.A.T. s'est réunie à 12 reprises.

##### **h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.**

- 2 permis d'environnement ont été autorisés par le Collège communal.
- 1 permis unique a été délivré par le Fonctionnaire Technique.
- 27 déclarations ont été actées par le collège communal.

#### **N. INFORMATION (situation au 04/12/2009)**

Site internet : le site internet a été mis à jour à 29 reprises, ce qui représente 248 pages nouvelles ou mises à jour.

Courriel info : 26 messages d'informations communales ont été transmis par le service courriel info.



Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 17 décembre 2009, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2010.

Rendeux, le 04 décembre 2009.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.